

Réunion du Conseil Municipal
du 22 mars 2022
COMPTE RENDU DE SEANCE

Etaients présents :

Madame MAHIEUX, Monsieur LECOCQ, Madame DUMANGE, Monsieur CUISSET, Madame RICOUR-ARAUJO, Madame MONNIAUX, Messieurs KOZON, GODART, Madame CHERONT, Messieurs DAUDRUY, DEVILLE, Madame PARISOT, Monsieur LECLERCQ, Mesdames BESTELLE, JOLY, CRETINOIR et GRAVEZ

Madame le Maire ouvre la séance à 18h30.

Elle constate que tous les conseillers en exercice sont présents.

Elle informe les membres du conseil municipal que la Mairie a reçu un courrier officiel de la Sous-Préfecture actant l'abandon de l'aire des gens du voyage qui devait être construite sur MAUBEUGE mais très proche de l'entrée de ville.

Elle propose ensuite d'entamer le 1^{er} point de l'ordre du jour c'est-à-dire l'élection d'un nouvel adjoint.

Election d'un nouvel adjoint

Madame le Maire rappelle les fonctions de l'adjoint délégué aux sports :

- Associations et salle des sports
- Planning salle des sports
- Organisation des après-midis récréatifs
- Mise en place de l'opération Loisirs Jeunes au mois de juillet
- Forum des associations (avec Elodie)
- Divers : parcours du cœur, suivi des dossiers des manifestations sportives se déroulant sur la Commune (4 jours de Dunkerque, ...)

Elle demande ensuite s'il y a des candidats à l'élection :

Monsieur Jocelyn DAUDRUY et Monsieur Aurélien LECLERCQ se déclarent candidats au poste.

Madame le Maire laisse le soin à chaque candidat de se présenter et d'exposer ses motivations.

Les membres du conseil municipal votent ensuite chacun leur tour à bulletin secret.

Le dépouillement effectué par les deux assesseurs donne Monsieur Aurélien LECLERCQ vainqueur.

Celui-ci est immédiatement installé et chacun le félicite.

Le secrétaire complète le procès-verbal de l'élection et celui-ci est immédiatement affiché aux portes de la Mairie.

Compte administratif 2021 et compte de gestion

Monsieur Jean-Luc LECOCQ explique que le compte de gestion et le compte administratif 2021 sont concordants.

La section de fonctionnement fait apparaître un résultat positif cumulé de 826.234,13 €.

La section d'investissement, quant à elle, présente un déficit cumulé de 343.269,78 €.

Les dépenses engagées non mandatées de 2021 s'élèvent à 30.498 € et les recettes non perçues à 91.000 €.

Il est proposé d'affecter le résultat de l'exercice comme suit : sur l'excédent de fonctionnement de 826.234,13 €.

⇒ Apurement du déficit d'investissement 343.269,78 € le solde soit 482.964,35 € sera affecté en report à nouveau

Le conseil municipal approuve à l'unanimité le compte administratif 2021 et le compte de gestion présenté par le comptable public.

Présentation du budget primitif 2022

Monsieur LECOQ présente ensuite le budget primitif 2022 préparé avec la commission des finances mais également avec un avis de la commission des travaux pour les chantiers à mettre en place dans la Commune.

Budget Primitif 2022 section de fonctionnement

DEPENSES	Montant	RECETTES	Montant
Dépenses à caractère général	953.700	Résultat reporté N-1	482.964
Dépenses de personnel	963.700	Recettes des services	60.600
		Impôts et taxes	1.455.123
		Dotations et participation	462.325
Autres dépenses de gestion courante	168.150	Autres produits de gestion courante (locations)	8.050
Dépenses financières	3.000	Produits financiers	0
Charges exceptionnelles (subventions scolaires)	16.450	Produits exceptionnels (remboursement assurances)	20.400
Dotation provisions semi budgétaires	100		
TOTAL Dépenses réelles	2.105.000	TOTAL Recettes réelles	2.489.462
Amortissements (opération d'ordre entre sections)	27.432	Opération d'ordre de transfert entre les sections	0
Virement à la section d'investissement	356.930		
TOTAL	2.489.462	TOTAL	2.489.462

Vue d'ensemble – section d'investissement

DEPENSES	Montant	RECETTES	Montant
Déficit investissement	343.270	Virement de la section d'investissement	356.930
Amortissement prêt	15.000	FCTVA	120.000
Fonds de concours CAMVS voirie	66.859	Taxe aménagement communale	4.000
Immeuble 103 route de Boussois	281.073	Vente parcelle	4.500
Groupe scolaire (bâtiment)	81.339	Amortissements	27.432
Salle des fêtes	12.000	Subvention Etat DETR	91.000
Stade	28.860	Subvention Département AVDB	18.209
Terrain de foot	36.000	Fonds de concours CAMVS	24.000
Cimetière	4.240	Déficit investissement reporté	343.270
Centre socio culturel	61.200		
Mobilier	2.000		
Autres acquisitions	57.500		
TOTAL GENERAL	989.341	TOTAL GENERAL	989.341

La section d'investissement s'équilibre à 989.341 €.

Les principaux projets de l'année 2022 seront les suivants :

- Une enveloppe budgétaire de 281.073 € est prévue pour la réhabilitation du hangar 103 route de Boussois acquis en 2020 pour y installer les services techniques.
- Les recettes attendues non liquidées représentent les soldes des diverses subventions pour les travaux de l'école primaire.
- Les travaux de sécurisation du carrefour Langlois ont bénéficié d'une subvention départementale. Les travaux débuteront très prochainement.
- Le cimetière s'est inscrit dans la labellisation « cimetière nature », ce qui nécessite quelques aménagements de type végétal.
- La réfection de la rue des Iris et l'Impasse des Peupliers ont été inscrites au budget.
- Le Centre Socio Culturel sera doté de nouvelles caméras.
- Le restaurant municipal et l'école maternelle feront l'objet de diverses réfections (sols, murs, éclairage).
- L'éclairage du stade de foot fera l'objet d'une nouvelle étude.
- L'acquisition de divers matériel pour les services techniques.

Ces travaux peuvent être financés grâce à un autofinancement confortable. En outre, la Commune bénéficie de reversement de TVA important pour les travaux de l'école primaire.

A noter que pour les travaux des locaux des services techniques, des subventions seront sollicitées auprès de divers organismes.

Vote des taux d'imposition locale 2022

Pour mémoire, la loi de finances 2020 acte la suppression progressive de la taxe d'habitation.

Suite à cette réforme, le législateur a décidé de transférer la part départementale de la taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) aux communes. Désormais, le taux départemental de TFPB 2020, à savoir 19,29 %, doit s'additionner au taux communal.

Il est proposé au conseil municipal de ne pas augmenter les taux d'imposition donc de reconduire les taux appliqués depuis 2008, d'y ajouter, conformément à la loi, le taux de la part départementale.

	Taux 2020	Taux 2022
Taxe foncière sur les propriétés bâties	10,88	10,88 + 19,29 soit 30,17
Taxe foncière sur les propriétés non bâties	62,24	62,24

Le conseil municipal, décide à l'unanimité, de ne pas augmenter les taux d'imposition locaux.

Subventions 2022

Certaines associations n'avaient pas rendu un dossier complet pour le conseil municipal du 08 février dernier.

Il s'agit :

- des Fuseaux asseventois
- du volley-ball
- de la Danse Modern' Jazz
- du tennis
- du judo

Les dossiers ont été rendus complet depuis, il est proposé d'attribuer à ces associations les subventions suivantes :

- des Fuseaux asseventois 650 €
- du volley-ball 1.600 €
- de la Danse Modern' Jazz 1.200 €
- du tennis 1.700 €
- du judo 600 €

Votées à l'unanimité, les subventions seront versées début avril.

Elections présidentielles 2022

Madame le Maire sollicite les membres du conseil municipal pour exercer une permanence pour la tenue des bureaux de vote les 10 et 24 avril 2022.

Elle présente ensuite aux collègues les nouvelles possibilités de vote par procuration.

Classe de découverte avril 2022 : recrutement et rémunération du personnel d'encadrement

Madame le Maire rappelle au conseil municipal le séjour de nature qui a lieu la 1^{ère} semaine des vacances d'avril.

Cette année, les enfants partiront au Chalet du Reposoir en Haute Savoie du 08 avril (au soir) au samedi 16 avril (au matin).

39 enfants des classes de CE2 et CM1 partiront avec l'association des PEP'S 59 (ex « ADP 59 »).

Un animateur asseventois les accompagnera, il s'agit de Raphaël VION, titulaire du BAFA.

Madame le Maire propose au conseil municipal de recruter un animateur, titulaire du BAFA sur le grade d'adjoint d'animation territorial, catégorie C, échelle C1, échelon 5 à temps complet pour la période du 08 au 16 avril inclus.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité la proposition du Maire.

Modification du tableau des effectifs communaux

Pour les besoins des services, il est nécessaire de créer un poste d'adjoint technique principal de 1^{ère} Classe à temps complet.

Ce poste sera occupé par un agent déjà en poste dans la Commune.

CA.M.V.S. – Schéma de mutualisation – groupements de commandes permanents

Pour rappel, lors du conseil municipal du 08 février dernier, la Commune a adhéré au schéma de mutualisation 2022-2026.

Ce schéma de mutualisation a pour but de développer les groupements de commandes entre la C.A.M.V.S. et les communes membres.

Pour plus d'efficacité, la C.A.M.V.S. propose de prendre une délibération et d'adopter une convention pour créer un groupement de commandes permanents sur une série de thématiques.

La Commune reste libre d'adhérer ou pas à chaque thématique selon ses besoins.

Le conseil municipal accepte la proposition de groupement de commandes permanents.

Les points mis à l'ordre du jour étant épuisés, Madame le Maire demande à l'assemblée s'il y a des questions particulières.

Monsieur LECOCQ informe que la réunion pour la préparation des accueils de loisirs se tiendra le Marie 29 mars en Mairie.

Une réunion est également programmée pour la préparation des après-midis récréatifs.

Madame RICOUR-ARAUJO rappelle que les enfants de CE2 et CM1 se rendront au Chalet du Reposoir en Savoie pour y passer une semaine de découverte de la nature la 1^{ère} semaine des vacances d'avril.

Madame DUMANGE fait le point sur les personnes inscrites au comité de pilotage de compensation de la TEOM.

Enfin, Madame le Maire rappelle à l'assemblée que les enfants du CMJ iront visiter le Sénat le 22 avril prochain avec quelques élus.

Plus aucune question n'étant posée, Madame le Maire décide de clore la séance à 21h30.